



Propriétaire aux Chalets du Galibier II à Valloire

Par **catht**, le **11/10/2012** à **10:59**

Bonjour

nous venons de recevoir également hier au soir le courrier de SODEREV en même temps que notre calendrier d'occupation pour l'hiver 2012/2013 validé par SODEREV !!!

Nous souhaitons également réagir mais comment le faire ?

quelle attitude adoptée lorsque nous aurons reçu les différents courriers annoncés par SODEREV.

Nous souhaitons également nous regrouper au sein d'un collectif mais malheureusement nous n'avons aucune connaissance juridique.

Nous espérons que des propriétaires très à l'aise sur l'aspect juridique mettront en place une action commune.

Nous apporterons bien évidemment tout notre soutien !

n'oublions pas : "l'Union fait la force !"

réagissons

et merci d'avance aux bonnes volontés ...

Par **bibounou54**, le **11/10/2012** à **12:08**

Bonjour,

Nous sommes déjà quatre du chalet du Galibier 2 à être ici.

L'idée, ça serait de nous regrouper, et de récupérer un maximum d'adresse mail, de créer un blog pour informer de l'avancer du dossier.

J'en ai déjà discuté avec mon notaire et mon expert-comptable que je voyais hier.

Faut qu'on prenne une décision collective pour négocier un loyer honnête permettant la continuité de l'exploitation de la résidence.

Par **catht**, le **11/10/2012** à **13:20**

Bonjour et merci pour votre retour.

Nous restons bien évidemment en contact et n'hésiterons à communiquer notre adresse mail pour créer ce collectif.

Désolés de ne pouvoir vous apporter une aide juridique mais sommes totalement inexpérimentés sur le sujet !

Par contre grâce à internet nous pouvons peut être glaner des informations précieuses ? en surfant de droit à gauche on s'aperçoit que le problème avec SODEREV au niveau national date pour certaines résidences de plusieurs mois ..et que certains de ces propriétaires n'ont pas perçu les loyers de fin 2011 et 2012 !

GEFI le cabinet comptable pourrait peut être nous donner les adresses mail des propriétaires du Galibier I et II qui font appel à leur service pour la déclaration TVA ?????

Par **christian76**, le **11/10/2012** à **14:47**

bonjour

Également propriétaire au chalet du galibier 2, j'ai vu sur ce site que des propriétaires du hameau de valloire, partageaient les problèmes rencontrés avec resitel, servons nous de leurs expériences pour prendre les devants et nous regrouper, ça nous permettra de gagner du temps dans la gestion de ce problème.

Pour info il a été proposé au propriétaire de cette résidence une baisse des loyers de 50% avec un plafond à 75%, et aucune négociation possible avec de forte pression pour signer cette avenant au bail!!!

Je pense fort que la proposition que nous fera soderev sera similaire.

J'ai pris contact avec le service propriétaire lagrange, une liste des résidences touchées par la baisse des loyers sera communiquée la semaine prochaine normalement.

Par **bibounou54**, le **12/10/2012** à **20:23**

Il ne faut pas confondre les hameaux de Valloire au chalet du galibier, entre un site complètement excentré, au bord d'une route où le seul salut est la navette ou la bagnole, c'est sûr que les touristes ne reviennent pas sans compter une architecture de hlm... d'ailleurs ça arrive qu'en juillet ils n'ouvrent même pas la résidence et transfèrent les clients vers les chalets du Galibier... no comment.

Il suffit de lire les avis sur internet de ce problème de positionnement de cette résidence.

Faut quand même rappeler que SODEREV n'avait pas de problèmes financiers en 2008, et que la dégradation provient de nouvelles résidences mal placées avec des loyers supérieurs au nôtre en raison de prix d'acquisition élevée... En immobilier, il y a trois règles (surtout commercial), d'abord l'emplacement, puis l'emplacement, et enfin l'emplacement...

Je rappelle que les chalets du Galibier étaient pleins les trois premières semaines d'août, ce

qui est exceptionnel pour la montagne...

Par **bibounou54**, le **12/10/2012** à **20:40**

Pour communiquer entre nous sans donner notre adresse mail perso connu par soderev, je vous propose de transmettre une liste à jour des propriétaires, j'ai crée l'adresse leschaletsdugalibier@voila.fr

Ensuite nous verrons pour créer un blog. Mon beau père a fait cela pour une résidence où il a deux appartements et cela a permis pas mal de concertations qui a notamment débouler sur l'annulation d'un permis d'une résidence construite ...

Par **LAGAIN**, le **13/10/2012** à **10:13**

jacky.lagain@dbmail.com

Effectivement la situation du galibier semble surprenante, quand on voit le taux d'occupation. LAGRANGE qui se dit placé sur le haut de gamme ne peut pas garder un si mauvais loueur que SODEREV. Baisser les loyers est trop facile quand on gère très mal....

Par **targuy**, le **13/10/2012** à **13:09**

Je vous propose d'avoir un groupe de discussion Google dédiés aux chalets du Galibier :

<https://groups.google.com/forum/?hl=fr#!forum/proprietaires-chalets-du-galibier>

L'intérêt, en plus de la diffusion , de la discussion et de stocker des infos est de pouvoir filtrer l'accès (il faut un compte Google gratuit).

Je n'ai pas pour vocation de contrôler la communication , donc je donnerai les droits administrateur à tout copropriétaire actif qui le demanderait.

Par **LAGAIN**, le **17/10/2012** à **12:19**

Effectivement il faut se regrouper. Mais pour cela une adresse mail commune pour celui ou celle qui en droit en savent plus que nous.

Par **LAGAIN**, le **17/10/2012** à **14:27**

Attention car le syndic qui doit être choisi par le TRIBUNAL DE COMMERCE en toute liberté, semble sorti, comme par hasard, de la poche de LAGRANGE. Il faut se méfier de ce ABITBOL qui est déjà l'Administrateur pour un récent problème.

Par **TOM07**, le **22/10/2012** à **18:18**

Bonjour,

Et maintenant qui veut se charger de regrouper tous les copropriétaires concernés de G& et G2 en 1 seule asso de défense qui ait le poids nécessaire pour mettre en oeuvre des actions qui soient efficaces (à ordonner parmi les suggestions lues ds ce forum)et gagner contre un groupe Lagrange qui semble familier de méthodes discutables.

A: une seule association avec le + gd nombre (j'ai lu 264 propriéaires)

B: se mettre d'accord sur un objectif qui convienne à la majorité

C: prendre un avocat spécialiste qui fasse valoir notre position, défende nos intérêts et nous conseille sur les conséquences de telle ou telle point d'alternatives.

Bon courage à nous tous, lucides mais sans complexe.

Par **lavoixdunord**, le **07/11/2012** à **20:36**

Nous venons de nous inscrire sur le forum.

Nous partageons l'idée de création d'une association de défense. Depuis la publication de votre proposition, l'initiative semble avoir déjà été prise : L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERETS DES COPROPRIETAIRES DES CHALETS DU GALIBIER 1 et 2 créée en 2009(voir statut sur JO)existe déjà et propose par courrier d'etre l'interlocuteur principal, dans la procédure de sauvegarde.

En êtes vous membre ?

Par **chopard leonard**, le **11/11/2012** à **21:10**

Ayant un appartement aux chalets du galibier 2 depuis décembre 2003 départ du bail, à la relecture de celui*ci, je m'aperçois que Soderev s'engageait sur 11 années, mais réellement, que 3x3 années

Quelle coïncidence, cela fait exactement 9 années avant leur mise sous sauvegarde....?

Et les deux dernières années, ne seraient-elles pas pour plumer un peu plus les pigeons?

Jean Marie CHOPARD LEONARD

odilechopard@yahoo.fr

Par **TOM07**, le **11/11/2012** à **23:20**

Envoyer vos coordonnées complètes adresse, tel mail et mobile à

Elisabeth [etavan@jacquemin.name] à assodefensechalets@orange.fret et à jean-philippe.casano@orange.fr

en précisant si vous êtes à Galbier I ou II.

La défense s'organise.

Et surtout ne signer rien, ne donnez aucun pouvoir à l'administrateur Abitbol. Et ne mettez pas LSI en copie de vos messages.

Bien Cordialement